Techniseal®
Protège et embellit



Dérouillant

pour pavés et dalles de béton

MISE À JOUR

08 avril 2014
Assurez-vous d'avoir en main une fiche technique à jour en consultant notre site : techniseal.com – rubrique France et Belgique

Techniseal® EUROPE : (33) 02-47-26-41-41
Techniseal® CANADA : +1 (514) 523-8324

UTILISATIONS

- Pavés et dalles de béton

PROPRIÉTÉS

- Enlève efficacement les taches causées par l'acier, l'eau rouillée, l'engrais, etc.
- Ne contient pas d'acide chlorhydrique

DESCRIPTION

Le Dérouillant Techniseal® enlève la rouille sur les pavés et dalles en béton. Il dissout efficacement les taches causées par les égouttements d'eau rouillée, les trainées d'acier, les granules d'engrais*, etc. Ne contenant pas d'acide chlorhydrique, il ne détériore pas le matériau. Ne convient pas pour enlever les traces de pyrite intégrée aux pavés et dalles en béton.

*Pour enlever les taches d'engrais sur une grande surface, il est recommandé d'utiliser le Nettoyant d'efflorescence Techniseal®.

MODE D'EMPLOI

AVANT DE COMMENCER

- Porter des vêtements de protection appropriés.
- Il est recommandé de procéder à un **essai** sur une petite zone peu apparente.

APPLICATION

Mouiller la tache et la recouvrir de Dérouillant. Brosser la tache jusqu'à ce qu'elle soit dissoute; rincer immédiatement. S'il reste de la rouille, renouveler l'opération.
Recommandations : Ne pas utiliser sur les pierres naturelles et le béton coulé. La surface peut paraître tachetée après l'utilisation du Dérouillant. Pour supprimer cet effet, nettoyer toute la surface à l'aide du Nettoyant d'efflorescence de Techniseal®.

FICHE TECHNIQUE FICHE TECHNIQUE FICHE TECHNIQUE FICHE TECHNIQUE FICHE TECHNIQUE

CONDITIONNEMENT

Code de produit	Format détail	Format pro	Unités par boîte	Unités par palette
151-521	1 L	—	6	384

TRANSPORT

Terre
Peut être transporté en quantité limitée
Mer
UN1805
Acide phosphorique en solution
Classe : 8
GE : III

GARANTIE LIMITÉE

Comme Techniseal® n'a aucun contrôle sur la préparation de la surface et sur l'application du produit, la garantie se limite au remplacement du produit prouvé défectueux. Une preuve d'achat sera exigée pour toute réclamation.